

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM  
DU 15 avril 2015**

Conseillers  
élus :  
15

Conseillers  
présents :  
11

Absents  
excusés :  
3

Absents  
excusés  
avec  
procuration :  
1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le quinze avril deux mil quinze, à vingt et une heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 21 heures.

**Membres présents :**

BRAUN Philippe  
GROSHENS Stéphane  
KRETZ Claude  
ADAM Denis  
KRETZ Patrice  
GRAYER Guillaume

HATSCH André  
HAUG Cédric  
HERMANN Gilles  
BERTSCH Jacquy  
UTTER Sylvie

**Membres absents excusés :**

KRETZ Patrick, DUTTER Jean-Philippe, SCHIEBER Denis  
Mme BOURGEOIS Patricia a donné procuration à M. HATSCH

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose le rajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- Au point : 7. Prise en charge de la cotisation de l'UDSP pour les sapeurs-pompiers
- 8. Contrat d'assurance des risques statutaires : intention d'adhérer à la consultation
- 9. Laveuse et rehausse city

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 26 mars 2015
2. Adoption du budget primitif 2015
3. Demande d'adoption des subventions 2015
4. Demande d'adoption du tableau des effectifs pour 2015
5. Demande d'adoption de l'état de la dette au 1er janvier 2015
6. Demande de fixation des taux d'imposition pour 2015
7. Prise en charge de la cotisation de l'UDSP pour les sapeurs-pompiers
8. Contrat d'assurance des risques statutaires : intention d'adhérer à la consultation
9. Divers

---

**1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 26 mars 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes

d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie KEYSER, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 26 mars 2015,

**Approuvé à 10 voix pour,  
1 abstention (Mr HATSCH)**

---

## **2. Adoption du Budget primitif 2015**

Demande d'adoption du budget primitif 2015

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2015 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	478 904,59	€
Total des recettes de la section de fonctionnement :	478 904,59	€
Total des dépenses de la section d'investissement :	295 117,92	€
Total des recettes de la section d'investissement :	295 117,92	€
Total du budget en dépenses:	774 022,51	. €
Total du budget en recettes :	774 022,51	. €

Les crédits sont spécialisés par chapitre en fonctionnement et par article en investissement

**Approuvé à 10 voix pour, 1 abstention (Mr HATSCH)**

Mr HATSCH explique son choix de vote car il n'y a pas de vote de l'excédent, des Reste à Réaliser, et qu'il émet concernant le PLU, un doute sur l'équilibre

---

## **3. Demande d'adoption des subventions 2015**

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

CONSIDERANT l'intérêt local

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Alloue les subventions suivantes :

CCAS de Witternheim	2 500 €
A.R.C.	70 €
ADEIF	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
APEI CENTRE ALSACE	70 €
AGF	50 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	100 €

CHORALE STE CECILE  
SECTION THEATRE

100 €  
100 €

**Approuvé à 9 voix pour, 2 abstentions (M le Maire, M HATSCH)**

---

**4. Demande d'adoption du tableau des effectifs pour 2015**

APRES avoir entendu le maire dans ses explications et considérant que l'effectif est renseigné dans le budget primitif, tel qu'il est,

Et APRES en avoir délibéré, le conseil municipal

**Approuve à l'unanimité le tableau des effectifs**

**5. Demande d'adoption de l'état de la dette au 1er janvier 2015**

APRES avoir entendu le maire dans ses explications et considérant que l'état de la dette est renseignée dans le budget primitif, tel qu'il est,

Soit un emprunt au capital restant dû de 31 666,53 €, avec une annuité de 6 666,68 € en capital et 1 195,83 € en charge d'intérêt.

Et APRES en avoir délibéré, le conseil municipal

**Approuve à l'unanimité l'état de la dette**

---

**6. Demande de fixation des taux d'imposition pour 2015**

Le conseil municipal décide sur proposition du maire le maintien des taux 2015 au niveau de ceux de 2014.

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13.620 %	528 200	71 941 €
Taxe foncière (bâti)	7.130 %	369 400	26 338 €
Taxe foncière (non bâti)	32.700 %	26 500	8 666 €
Taxe professionnelle			
Total			106 945 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

---

## **7. Prise en charge de la cotisation de l'UDSP pour les sapeurs-pompiers**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des pompiers pour la contribution de la commune aux frais d'adhésion à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et de la mutuelle MNSPF (Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France) est ceux pour un montant de 467,55 euros.

Le Conseil Municipal accède à la requête et valide la demande de contribution,

**Approuvé à l'unanimité,**

## **8. Contrat d'assurance des risques statutaires : intention d'adhérer à la consultation**

Le Maire expose :

- la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- la possibilité pour le Centre de gestion de souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide :**

Article 1er : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

**ADOPTE à l'unanimité.**

#### **9. Auto-laveuse MTL et rehausse city**

M. le Maire donne la parole à M. GROSHENS afin d'exposer la suite réservée au dossier de l'auto-laveuse. Il propose de déposer une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS pour le financement de l'acquisition d'une auto laveuse et d'une rehausse du city stade.

M. GROSHENS expose les divers devis reçus en mairie.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du plan de financement suivant :

#### DEPENSES TTC

Auto laveuse :	5148.00 €
Rehausse city	4278.48 €

Total des dépenses TTC = 9426.48 €

#### RECETTES TTC

FCTVA (9426.48 x 0,15761) :	1485.70 €
Autofinancement de la commune de WITTERNHEIM :	3970.39 €
Fonds de concours de la CC BENFELD ET ENVIRONS :	3970.39 €

Total des recettes TTC = 9426.48 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
ADOPTE à l'unanimité le plan de financement.**

---

#### **10. Divers**

M. HATSCH propose de prévoir des travaux pour la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants du secteur de la Rue de Neunkirch.

#### Contrat de location de terres

La commune a acquis auprès de la Chambre d'Agriculture, un modèle de contrat type pour la mise en location des terres agricoles au prix de 67 €. Ce contrat a été complétée par la commune à la demande du groupe de travail, d'une disposition imposant pour les prairies, deux fauchages M. KRETZ Claude précise que le broyage est distinct du fauchage et ne répond pas à la préoccupation de sauvegarder des prairies de bonne qualité ; le but n'est pas de transformer les prés en roselières.

Par ailleurs, l'information selon laquelle, le montant des charges forfaitaires facturées par are est trop élevé, ne correspond pas à une réalité. Il s'agit d'une somme modique de 0,676 € par are, montant communément admis pour compenser l'ensemble des traitements administratifs.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h00.

<b>BRAUN Philippe</b>	<b>GROSHENS Stephan</b>	<b>KRETZ Claude</b>
<b>ADAM Denis</b>	<b>BERTSCH Jacquy</b>	<b>BOURGEOIS Patricia</b> <b>ABSENTE EXCUSEE</b>
<b>DUTTER Jean-Philippe</b> <b>ABSENT EXCUSE</b>	<b>GRAYER Guillaume</b>	<b>HATSCH André</b>
<b>HAUG Cédric</b>	<b>HERMANN Gilles</b>	<b>KRETZ Patrice</b>
<b>KRETZ Patrick</b> <b>ABSENT EXCUSE</b>	<b>SCHIEBER Denis</b> <b>ABSENT EXCUSE</b>	<b>UTTER Sylvie</b>